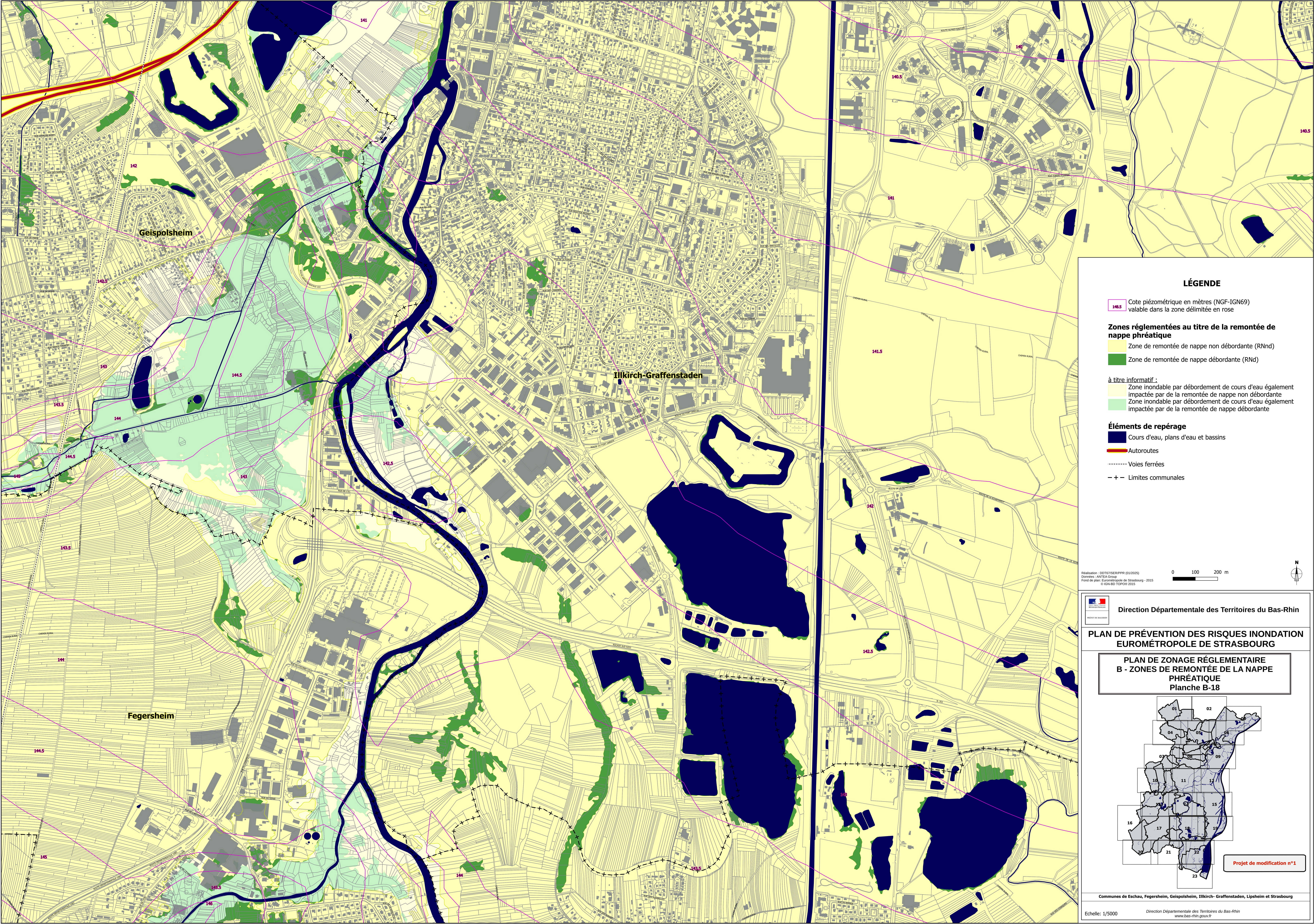




LÉGENDE

148.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69) valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

- Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)
- Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :  
Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante  
Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

- Cours d'eau, plans d'eau et bassins
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Limites communales

Réalisation : DDT17/SER/PPR (01/2020)  
Données : ANTEA Group  
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015  
© IGN-BD TOPOR 2015

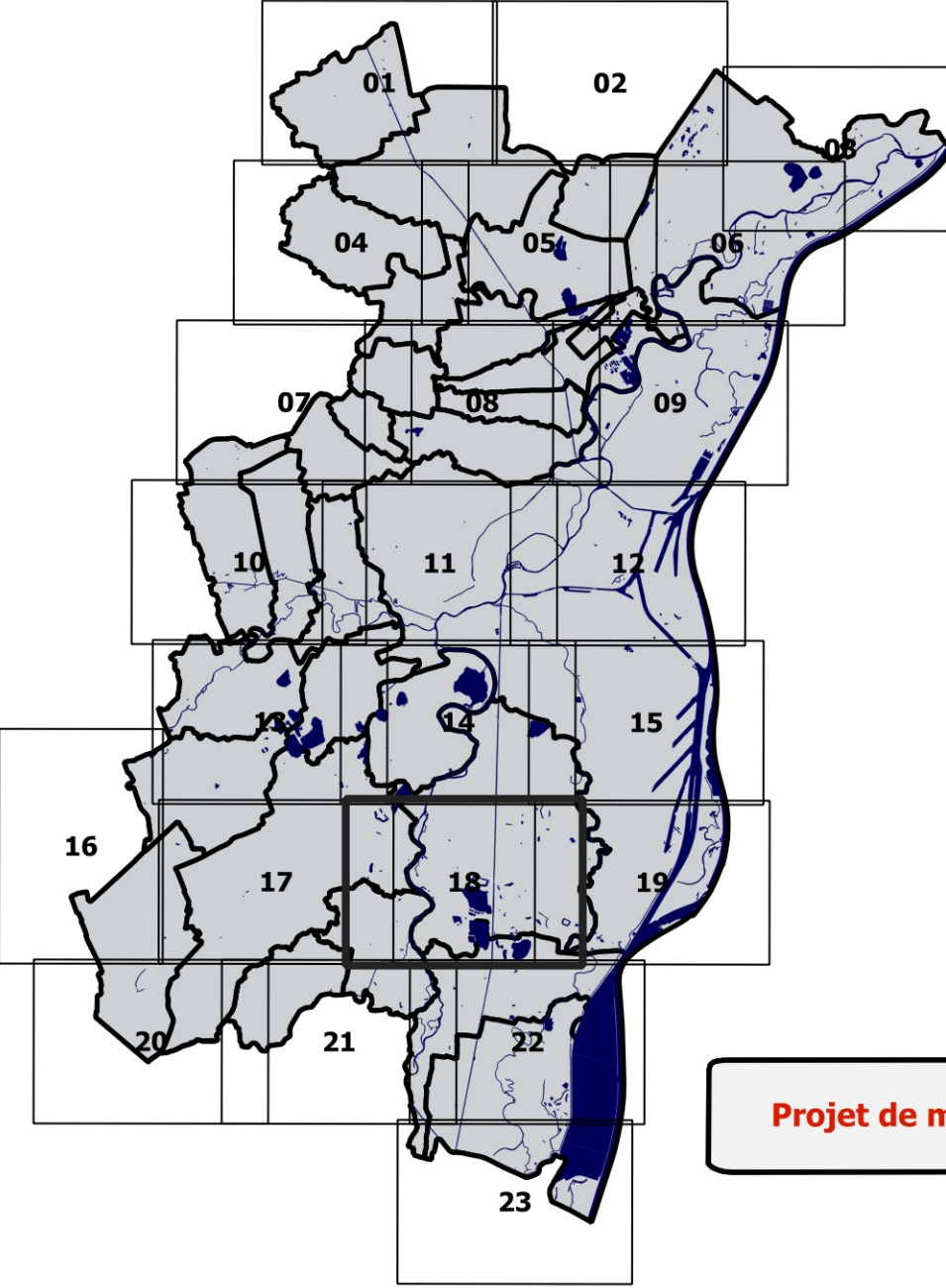
0 100 200 m



Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION  
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE  
PHRÉATIQUE  
Planche B-18



Communes de Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Illkirch- Graffenstaden, Lipsheim et Strasbourg

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin  
www.bas-rhin.gouv.fr